**Notion: N0608**

**Notion originale: langue régionale ou minoritaire à implantation territoriale**

**Notion traduite: langue régionale ou minoritaire à implantation territoriale**

**Document: D515**

Titre: La minorité linguistique

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: VIAUT, Alain

In : EuroPoliS The Newsletter/La Lettre, n°6, 1997, pp. 11-15

Extrait E2722, p. 11-12

 Sans revenir sur les débats suscitées récemment par l'expression "peuple corse", nous rappellerons simplement que, dans la désignation "langue régionale", répandue en France depuis le milieu des années 1960, que nous ferons correspondre à celle suggérée ici de langue minoritaire, en l'occurrence à implantation territoriale, l'objet de référence sera beaucoup plus - tout au moins dans ce pays - la langue minoritaire en tant que telle, réalisée à travers un ensemble de réalisations individuelles que le groupe au sein duquel elle fonctionne comme outil de communication, faute de quoi elle ne serait d'ailleurs plus que langue morte. De fait, cette notion de langue régionale correspond bien sûr plutôt à un type de langue minoritaire, celle qui se voit inscrite dans une région de l'espace stato-national français. On peut ainsi parler de langue régionale ou minoritaire à implantation territoriale.
Après avoir rappelé cette configuration proprement française, nous en reviendrons à celle, plus large, de minorité linguistique prenant simplement acte de la nécessaire dimension de l'échange par laquelle la langue n'est vivante que si elle est socialisée, faute de quoi elle devient abstraite et de plus en plus objet daté digne d'être archivé. De l'un à l'autre, alors même que l'appellation "langue régionale" recouvre en France des pratiques socialisées, même si ces dernières souffrent sans doute d'un recul peut-être fatal, l'inévitable dimension sociologique de la langue, si minorisée soit-elle, paraît impliquer la prise en compte du groupe.